

COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE RECTEUR ET L'IA-DASEN

Mobilisation AESH du 9 juin 2026



EDUCATION FORMATION
RECHERCHE PUBLIQUES
RÉUNION

À la suite de la mobilisation des AESH du 9 juin 2026, une délégation de la CFDT Éducation Formation Recherche Publiques Réunion a été reçue par le Recteur et l'IA-DASEN afin d'échanger sur les revendications portées par les AESH.

Fonctionnarisation des AESH

Nous avons réaffirmé notre revendication d'un accès à la fonction publique pour l'ensemble des AESH.

Le Recteur a indiqué entendre cette demande et comprendre les attentes exprimées par les personnels. Il a toutefois rappelé que la création d'un corps de fonctionnaires relève d'une décision ministérielle et nationale.

Il s'est engagé à faire remonter au Ministre nos revendications ainsi que les échanges intervenus au cours de cette audience.

Augmentation des quotités de travail

Nous avons demandé qu'avant tout nouveau recrutement, les AESH déjà en poste puissent bénéficier, lorsqu'ils le souhaitent, d'une augmentation de leur quotité de travail.

Cette demande vise à permettre aux collègues qui le souhaitent d'améliorer leur rémunération et de se rapprocher d'un temps plein.

Le Recteur a entendu cette revendication et a pris note de cette demande.

Accompagnement des AESH lors des changements de modalités de service

Nous avons alerté le Recteur sur les difficultés rencontrées par les AESH lorsque leurs modalités de service sont modifiées en cours d'année scolaire.

Ces changements ont souvent des conséquences importantes sur l'organisation du travail. Lorsqu'un AESH change d'affectation ou de modalité d'accompagnement, cela entraîne fréquemment une réorganisation plus large des accompagnements et une modification des emplois du temps de plusieurs collègues.

Nous avons demandé que les gestionnaires RH de proximité exercent pleinement leur mission de proximité dans ces situations.

Pour la CFDT, leur rôle ne doit pas se limiter à notifier un changement de service. Ils doivent également accompagner les AESH concernés jusqu'à la mise en œuvre effective de la nouvelle organisation, notamment en se déplaçant sur le terrain lorsque cela est nécessaire afin d'échanger avec les personnels, les équipes et les établissements concernés.

Le Recteur a entendu cette alerte et les difficultés concrètes rencontrées par les AESH lors de ces réorganisations en cours d'année scolaire.

Périmètres d'intervention des AESH

Nous avons également demandé une réflexion sur certains périmètres d'intervention des AESH, actuellement organisés à l'échelle des PIAL.

Nous avons alerté le Recteur sur les difficultés rencontrées par certains collègues lorsque leur secteur d'affectation couvre à la fois les bas et les hauts de l'île. Cette organisation peut entraîner des temps de déplacement importants et des affectations éloignées du domicile des agents.

Nous avons demandé que les périmètres les plus étendus soient réexaminés afin de les rendre plus cohérents géographiquement et plus respectueux des conditions de travail des AESH.

La CFDT a notamment proposé que les secteurs regroupant actuellement les bas et les hauts de l'île soient scindés, afin de distinguer ces deux zones géographiques. Une telle évolution permettrait de limiter les déplacements, de réduire les temps de trajet et de favoriser des affectations plus proches du domicile des personnels.

Le Recteur a pris note de cette demande et des difficultés rencontrées sur certains territoires.

Formation des AESH

La question de la formation a également été abordée.

Le Recteur s'est montré favorable au développement d'une formation de qualité pour l'ensemble des AESH, afin de mieux répondre aux besoins rencontrés sur le terrain et d'accompagner l'évolution du métier.

Mise en place des PAS à la rentrée 2026-2027

Nous avons interrogé l'administration sur les conséquences de la mise en place des PAS (Pôles d'Appui à la Scolarité), dont dix nouveaux seront déployés à la rentrée prochaine dans l'académie (38 au total à la rentrée).

L'IA-DASEN nous a indiqué que les missions des AESH ne seront pas modifiées par ce nouveau dispositif. Pour rappel, les AESH accompagnent des élèves en situation de handicap, ces missions resteront effectives même avec la généralisation des PAS.

Il nous a également été précisé que les responsables de PAS n'assureront pas la gestion des AESH. En effet, le Pilote du PAS ainsi que les deux coordonnateurs ne pourront pas demander à l'AESH d'accompagner tel ou tel élève à besoin éducatif particulier.

Gestion des AESH

Si les PIAL sont amenés à disparaître progressivement, les gestionnaires RH de proximité seront maintenus. Attention, l'entité administrative des PIAL disparaîtra également, les gestionnaires RH de proximité seront rattachés au SAEI (service académique de l'école inclusive).

L'administration a confirmé qu'ils resteront au nombre de quatorze malgré le nouveau découpage territorial lié aux PAS. Même si les PIAL disparaissent, le périmètre d'intervention des AESH ne changera pas.

Aucune création de poste supplémentaire de gestionnaire RH de proximité n'est envisagée à ce stade.

Les interlocuteurs des AESH pour les questions administratives demeureront le service de gestion académique de l'École Inclusive ainsi que les gestionnaires RH de proximité.

Demande de clarification des PAS

Nous avons demandé qu'une annexe au vademecum académique soit élaborée afin de présenter clairement le fonctionnement des PAS, leurs missions et leurs limites.

Nous avons également insisté sur la nécessité de garantir le respect intégral des missions des AESH dans le cadre de cette nouvelle organisation.

Nous resterons attentifs aux dérives qu'ils pourrait y avoir, nous vous invitons à nous signaler le moindre problème lié au PAS.

Poursuite du dialogue social

Enfin, il a été confirmé que les groupes de travail École Inclusive continueront à se réunir.

Leur fonctionnement est jugé positif par l'ensemble des participants et constitue un espace utile d'échanges entre l'administration et les organisations syndicales.

La CFDT continuera à porter les revendications des AESH dans toutes les instances et à suivre avec attention les suites données aux engagements pris lors de cette audience.

Conclusion

Cette audience a permis de porter directement auprès du Recteur les revendications et les préoccupations exprimées par les AESH.

Plusieurs sujets importants ont pu être abordés : la fonctionnarisation, les quotités de travail, la formation, les PAS, les conditions d'affectation, l'accompagnement lors des changements de service ou encore les périmètres d'intervention.

Si certaines réponses apportent des premiers éléments de clarification, de nombreuses revendications restent à concrétiser.

La mobilisation du 9 juin a démontré que les AESH sont capables de se rassembler et de faire entendre leur voix. Cette forte participation a donné du poids à nos interventions et a permis l'obtention de cette audience.

Pour la CFDT, cette rencontre constitue une étape, pas un aboutissement.

Nous continuerons à porter vos revendications dans les groupes de travail académiques et ministériels, ainsi que dans l'ensemble des instances de dialogue social.

Les avancées obtenues demain dépendront aussi de notre capacité collective à rester mobilisés aujourd'hui.

Merci à toutes et tous pour votre engagement, votre confiance et votre mobilisation.

Ensemble, continuons à défendre la reconnaissance et l'amélioration des conditions de travail de tous les AESH.

CFDT EFRP REUNION - COMPTE RENDU DE L'AUDIENCE AVEC LE RECTEUR ET L'IA-DASEN